

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/11/2024 - 20939 - 2019 B 01751 - 522 694 462 - 123SUNRISE

## **SAS 123 SUNRISE**

rue du Pré Long  
35770 VERN SUR SEICHE

**Plaquette au 31/12/2023**



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables  
des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Paris Île-de-France.

## **PREMIER MONDE**

13 rue Saint Lazare  
75009 PARIS

Tél. 01.43.12.36.40 Fax. 01.40.07.53.42  
[contact@premiermonde.fr](mailto:contact@premiermonde.fr)  
[www.premiermonde.fr](http://www.premiermonde.fr)

## Sommaire

<b>1. COMPTES ANNUELS</b>	<b>1</b>
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
<b>2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>14</b>
Détail du Bilan	15
Détail du Compte de résultat	17
Liste des immobilisations	18
<b>3. DECLARATIONS FISCALES</b>	<b>19</b>
Déclaration de résultat n° 2065	20
Etats fiscaux n° 2050 à 2059G	23

# Plaquette

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

## COMPTES ANNUELS



## Attestation d'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 123 SUNRISE relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en EURO
Total bilan	390 201
Chiffre d'affaires	
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-5 309</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS  
Le 25/04/2024

Franck ROSSI  
Expert-comptable

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF</b>				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	379 245		379 245	372 865
Disponibilités	10 957		10 957	6 891
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>390 201</b>		<b>390 201</b>	<b>379 756</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>390 201</b>		<b>390 201</b>	<b>379 756</b>

Certifié conforme  
  
 Frank Grafe  
  
 Christian Deutsch-Engel


## Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 736	2 736
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	14 567	18 281
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 309</b>	<b>-3 714</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>69 764</b>	<b>75 073</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	130	125
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	130	125
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	296 177	286 017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 130	18 264
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		277
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales		277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>320 437</b>	<b>304 683</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>390 201</b>	<b>379 756</b>

Certifié conforme  
  
 Frank Grafe  
  
 Christian Bertsch-Engel

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
<b>Total</b>						
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	14 220		13 322		898	6,74
<b>Total</b>	<b>14 220</b>		<b>13 322</b>		<b>898</b>	<b>6,74</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-14 220</b>		<b>-13 322</b>		<b>-898</b>	<b>6,74</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges	1				1	
<b>Total</b>	<b>1</b>				<b>1</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-14 221</b>		<b>-13 322</b>		<b>-899</b>	<b>6,74</b>
Produits financiers	19 072		20 045		-973	-4,85
Charges financières	10 160		10 160			
<b>Résultat financier</b>	<b>8 912</b>		<b>9 885</b>		<b>-973</b>	<b>-9,84</b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-5 309</b>		<b>-3 437</b>		<b>-1 872</b>	<b>54,45</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			277		-277	-100,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 309</b>		<b>-3 714</b>		<b>-1 595</b>	<b>42,93</b>


 vérifié conforme  
 Christian  
 Berber - Engel

**Plaquette**


Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe



Certifié conforme

  
Frank Grafe

  
Christian  
Berber-Engel

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 SUNRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 390 201 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 309 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Au 31/12/2023, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARON 1 : 154 546 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARON 2 : 56 588 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ST HILAIRE : 97 250 OC de 1€ de valeur nominale chacune.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidents significatifs pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	70 756
<b>Total</b>	<b>70 756</b>

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57 770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

#### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	18 281
Résultat de l'exercice précédent	-3 714
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>14 567</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	14 567
<b>Total des affectations</b>	<b>14 567</b>

## Notes sur le bilan

### Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	57 770				57 770
Réserve légale	2 736				2 736
Report à Nouveau	18 281	14 567	14 567	18 281	14 567
Résultat de l'exercice	-3 714	3 714	-5 309	-3 714	-5 309
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>75 073</b>	<b>18 281</b>	<b>9 258</b>	<b>14 567</b>	<b>69 764</b>

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 320 437 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	130	130		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 130	24 130		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	296 177	296 177		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>320 437</b>	<b>320 437</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	296 177			

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	8 725
INTERETS COURUS A PAYER	130
<b>Total</b>	<b>8 855</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

---

### Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 960 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

## Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Nombre d'actions ordinaires	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	159,02	3 153,14	1 648,83	-3 437,25	-5 308,82
Impôts sur les bénéfices	2 438,00	3 193,00	2 342,00	277,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2 278,98	-39,86	-693,17	-3 714,25	-5 308,82
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,04	0,00	-0,01	-0,06	-0,09
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,04	0,00	-0,01	-0,06	-0,09
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

**Plaque**

**Période du 01/01/2023 au 31/12/2023**

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**



## Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
Stocks				
Créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
50351000 - TIT. SOLAIREVENTURE ES	35,00		35,00	35,00
50352000 - TIT. SOLAIREDIRECT ST HI	35,00		35,00	35,00
50353000 - TIT. SOLAIREVENTURE ES	35,00		35,00	35,00
50600100 - OCA SOLAIRE VENTURE E	154 546,11		154 546,11	154 546,11
50600200 - OCA SOLAIRE VENTURE E	56 587,52		56 587,52	56 587,52
50600300 - OCA SOLAIRE VENTURE ST	97 250,12		97 250,12	97 250,12
50880000 - INTERETS COURUS SUR O	70 756,00		70 756,00	64 376,08
	379 244,75		379 244,75	372 864,83
Disponibilités				
51200000 - BANQUE	10 956,74		10 956,74	6 891,48
	10 956,74		10 956,74	6 891,48
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>390 201,49</b>		<b>390 201,49</b>	<b>379 756,31</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>390 201,49</b>		<b>390 201,49</b>	<b>379 756,31</b>

## Détail du Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
10130000 - CAP. SOUSCRIT APPELE, VERSE	57 770,00	57 770,00
	57 770,00	57 770,00
Réserve légale		
10610000 - RESERVE LEGALE	2 736,00	2 736,00
	2 736,00	2 736,00
Report à nouveau		
11000000 - REPORT A NOUVEAU(SOLDE CREDIT)	14 567,05	18 281,30
	14 567,05	18 281,30
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 308,82</b>	<b>-3 714,25</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>69 764,23</b>	<b>75 073,05</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
51860000 - INTERETS COURUS A PAYER	130,00	125,00
	130,00	125,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	130,00	125,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45501200 - C/C CEE PV BETEILIGUNGEN GMBH	148 088,63	143 008,63
45501300 - C/C LAI-CEE SIDEFUND II	148 088,63	143 008,63
	296 177,26	286 017,26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	15 405,00	6 564,00
40810000 - FOURN. FACT.NON PARVENUES	8 725,00	11 700,00
	24 130,00	18 264,00
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
44400000 - ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICE		277,00
		277,00
Dettes fiscales et sociales		277,00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>320 437,26</b>	<b>304 683,26</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>390 201,49</b>	<b>379 756,31</b>

## Détail du Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
<b>Total</b>						
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Autres achats & charges externes						
61300000 - LOCATIONS	723,37		720,00		3,37	0,47
62260000 - HONO.COMPTABLES	3 756,00		3 756,00			
62261000 - HONO.JURIDIQUES	1 330,39		1 100,00		230,39	20,94
62262000 - HONO.CAC	6 967,00		6 500,00		467,00	7,18
62263000 - HONORAIRE DIVERS	600,00		600,00			
62700000 - SERVICES BANCAIRES ET	842,98		646,20		196,78	30,45
<b>Total</b>	<b>14 219,74</b>		<b>13 322,20</b>		<b>897,54</b>	<b>6,74</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-14 219,74</b>		<b>-13 322,20</b>		<b>-897,54</b>	<b>6,74</b>
<b>CHARGES</b>						
Autres charges						
65800000 - CHARGES DIV.GEST.COUR	1,00				1,00	
<b>Total</b>	<b>1,00</b>				<b>1,00</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-14 220,74</b>		<b>-13 322,20</b>		<b>-898,54</b>	<b>6,74</b>
Produits financiers						
76800000 - AUTRES PRODUITS FINAN	19 071,92		20 044,95		-973,03	-4,85
	19 071,92		20 044,95		-973,03	-4,85
Charges financières						
66150000 - INTERETS DE COMPTES C	10 160,00		10 160,00			
	10 160,00		10 160,00			
<b>Résultat financier</b>	<b>8 911,92</b>		<b>9 884,95</b>		<b>-973,03</b>	<b>-9,84</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-5 308,82</b>		<b>-3 437,25</b>		<b>-1 871,57</b>	<b>54,45</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Impôts sur les bénéfices						
69500000 - IMPOTS SUR LES BENEFIC			277,00		-277,00	-100,00
			277,00		-277,00	-100,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 308,82</b>		<b>-3 714,25</b>		<b>-1 594,57</b>	<b>42,93</b>

## Liste des immobilisations

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
<b>27200000 TITRES IMMOBILISES(DT CRE</b>							
2720000001	SOLAIRE VENTURE OCA	02/09/10 N	131 600,00				131 600,00
<b>Total du compte 27200000</b>			<b>131 600,00</b>				<b>131 600,00</b>
<b>Total de la liste simplifiée</b>			<b>131 600,00</b>				<b>131 600,00</b>
Répartition des dotations économiques						linéaire dégressif variable	

# Plaquette

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DECLARATIONS FISCALES



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

**N° 2065-SD  
2024**

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS 123 SUNRISE	
SIRET	5 2 2 6 9 4 4 6 2 0 0 0 4 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
rue du Pré Long Val d'Orson 35770 VERN SUR SEICHE	

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>	
Activités exercées	Fonds de placement et entités financières similaires
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)				
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	5 309
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées art. 238 quindecies	
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies
			Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
			Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b>	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEGID/DAC4</b>	
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.	

<b>H COMPTABILITE INFORMATISEE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- du comptable : SAS PREMIER MONDE			
13 rue Saint Lazare 75009 PARIS			Tél : 01.43.12.36.40
- du conseil :			Tél.:
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél.:
- N° d'agrément :			

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :



1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 123 SUNRISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		rue du Pré Long 35770 VERN SUR SEICHE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 2 2 6 9 4 4 6 2 0 0 0 4 8		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ		CA		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	379 244	CE		379 244
	Disponibilités	CF	10 956	CG		10 956	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	390 201	CK		390 201	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	390 201	IA		390 201	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
Clause de réserve de propriété :*				(3) Part à plus d'un an :			
Immobilisations :				Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 123 SUNRISE		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 57 770 .....)	DA		57 770
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		2 736
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH		14 567
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		( 5 308)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		69 764
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		130
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		296 177
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		24 130
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		320 437
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		390 201
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		320 437	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		130	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 14 219	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS ) - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE 1	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF 14 220	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG ( 14 220)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 19 071	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP 19 071	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 10 160	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU 10 160	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV 8 911	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW ( 5 308)	

(RENOIS - voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS 123 SUNRISE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	19 071	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	24 380	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	( 5 308)
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 123 SUNRISE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M1	KP	KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
		Matériel de transport*		KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LII	LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
Autres participations			8U	8V	8W	
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV	
TOTAL IV		LQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LY	LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF		
TOTAL III	IV	NG	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	N7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	ØM		

(Ne pas reporter le montant des cessions)\*

Cegid Group

Formulaire obligatoire : article 53 A  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <b>SAS 123 SUNRISE</b>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>														
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH						
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO						
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
<b>TOTAL II</b>		QU		QV		QW		QX						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR						
<b>CADRE B</b>														
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL II</b>		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation		NL					NM							NO
<b>TOTAL III</b>														
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations							SP		SR					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 123 SUNRISE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TV	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UV								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>		VT		VU		VV				
	RENVois	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	130	130						
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	24 130	24 130							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	296 177	296 177							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	320 437	VZ	320 437						
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS 123 SUNRISE		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2023			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS	5 308		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19%				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					5 308		
bénéfice (I moins II)				XI			
déficit (II moins I)				XJ	5 308		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO		
					5 308		



**10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 123 SUNRISE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ      5 309
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK      5 309
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 123 SUNRISE</b>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	18 281	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	( 3 714)		Dividendes		- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions			ZE				
	<b>TOTAL I</b>		ØF	14 567		Report à nouveau <small>(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>			ZG	14 567			
										<b>TOTAL II</b>		ZH	14 567
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		<small>(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)</small>			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété		<small>(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée &gt; 6 mois)</small>			J8			XQ	723			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	12 653			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes		<small>(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</small>			ES			ST	842			
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>								ZJ	14 219			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		<small>(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)</small>			ZS			9Z				
<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>								YX					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ				
DIVERS	- Montant brut des salaires *								ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								ZR	0			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RG					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%				
					Plus-values à 19%		JM		Imputations				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%				
					Plus-values à 19%		JP		Imputations				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 123 SUNRISE</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*					
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
			<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨</b>					
			<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩</b>	(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>						

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
de Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 123 SUNRISE

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme  À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter  col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS 123 SUNRISE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 123 SUNRISE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		OG	
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)			SA
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

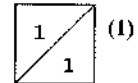
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2024

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. II du CG1)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 5 2 2 6 9 4 4 6 2 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 123 SUNRISE

ADRESSE (voie) rue du Pré Long

CODE POSTAL 35770 VILLE VERN SUR SEICHE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	57 770
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination CEE PV BETEILIGUNGEN GMBH  
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 28 885  
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays FRANCE

Forme juridique  Dénomination LAMPE ALTERNATIVE INVESTMENTS  
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 28 885  
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays FRANCE

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 18 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(I)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 5 2 2 6 9 4 4 6 2 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 123 SUNRISE

ADRESSE (voie) rue du Pré Long

CODE POSTAL 35770 VILLE VERN SUR SEICHE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Table with 10 rows for listing subsidiaries. Each row contains fields for: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## 123 SUNRISE

Société par actions simplifiée / vereinfachte Aktiengesellschaft mit einem  
au capital de 57.770 € / Kapital von 57.770 €

Siège social: / Sitz

Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-SEICHE

RCS Rennes 522 694 462

(la « Société ») / (die "Gesellschaft")

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 28 JUIN 2024

### BESCHLUSSPROTOKOLL DER GEMISCHTEN HAUPTVERSAMMLUNG VOM 28. JUNI 2024

#### CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Société en commandite de droit allemand, ayant son siège social sis Speersort 10, 20095 Hamburg (Allemagne), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Hamgurt (Allemagne) sous le numéro HRA 118591

Propriétaire de 28.885 actions

Représentée par ses représentants légaux, Vitali Breitling et Christian Bertsch-Engel

und

#### CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS de droit Luxembourgeois ayant son siège social sis 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg

Propriétaire de 28.885 actions

Représentée par ses représentants légaux, Markus Wolfgang Gierke et Matthias Müller

(ci-après ensemble dénommés les « Associés »)

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 135 actions.

Le commissaire aux comptes de la société KMPG S.A. a dûment été informé des projets des décisions qui suivent.

#### Etant au préalable exposé que :

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice.

#### CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Speersort 10, 20095 Hamburg (Deutschland) eingetragen im Handelsregister von Hamgurt (Deutschland) unter der Nummer HRA 118591.

Eigentümer von 28 885 Aktien

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, Herrn Vitali Breitling und Herrn Christian Bertsch-Engel.

und

#### CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg), eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschafts-

Eigentümer von 28 885 Aktien

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, Markus Wolfgang Gierke und Matthias Müller.

(nachfolgend die „Gesellschafter“ genannt“)

Die Summe entspricht der Anzahl der Aktien, die das Stammkapital ausmachen, 135 Aktien.

Der Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft KMPG S.A. wurde ordnungsgemäß über die folgenden Beschlussentwürfe in Kenntnis gesetzt.

#### Folgendes wird zunächst dargelegt:

Der Präsident hat den Jahresabschluss (Jahresbilanz, Ergebnisrechnung und Anlage) sowie den Geschäftsbericht des Geschäftsjahres 2023 erstellt und abgeschlossen.

Connaissance prise des documents suivants, lesquels ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de rigueur :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Le rapport de gestion du Président

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes dudit exercice.
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce

A titre extraordinaire :

- Modification de l'article 24 des statuts de la Société
- Transfert du siège social et modification correspondante des statuts de la Société

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Nach Kenntnisnahme der folgenden Unterlagen, welche den Gesellschaftern zugesandt oder ihnen innerhalb der Frist am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt wurde:

- Der Jahresabschluss (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang) für das am 31. Dezember 2023 endende Geschäftsjahr
- Der Geschäftsbericht des Präsidenten

Nach Kenntnisnahme der Tagesordnung:

Ordentliche Tagesordnungspunkte:

- Genehmigung des Jahresabschlusses
- Entlastung der Geschäftsführung
- Gewinn/Verlustverwendung
- Genehmigung der genehmigungspflichtige Vereinbarungen gemäß Artikel L 227-10 des französischen Handelsgesetzbuches

Außerordentliche Tagesordnungspunkte:

- Änderung von Artikel 24 der Satzung der Gesellschaft
- Sitzverlegung und entsprechende Änderung der Satzung der Gesellschaft

Die Alleingesellschafterin hat die folgenden Beschlüsse getroffen

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code Général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice clos le 31.12.2023.

L'Assemblée Générale donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**L'Assemblée générale extraordinaire adopte cette décision à l'unanimité**

## ERSTER BESCHLUSS

Die Hauptversammlung genehmigt nach der Verlesung des Geschäftsberichts der Geschäftsführung und des Berichts des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss für das am 31.12.2023 endende Geschäftsjahr die ihr vorgelegten Abschlüsse sowie die in diesen Abschlüssen enthaltenen oder in diesen Berichten zusammengefassten Geschäfte.

Die Hauptversammlung feststellt, dass, keine Ausgaben nach Artikel 39-4 CGI (frz. Steuerrecht) im Geschäftsjahr zum 31.12.2023 getätigt wurde.

Die Hauptversammlung erteilt der Geschäftsführung für die Erfüllung sein Mandat für das abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung.

**Dieser Beschluss wird einstimmig angenommen.**

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à hauteur de - 5.309 € au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

**L'Assemblée générale extraordinaire adopte cette décision à l'unanimité**

## ZWEITER BESCHLUSS

Die Gesellschafterversammlung nimmt den Vorschlag der Geschäftsführung an und beschließt, den Verlust des am 31.12.2023 abgeschlossenen Geschäftsjahres in Höhe von - 5.309 € auf „Gewinn bzw. Verlustvortrag“ vorzutragen

Die Hauptversammlung bestätigt, dass über den Umstand informiert wurde, dass sie in den letzten drei Geschäftsjahren keine Ausschüttungen vorgenommen wurden.

**Dieser Beschluss wird einstimmig angenommen.**

## TROISIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous attestons qu'aucune convention visée audit article n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**L'Assemblée générale extraordinaire adopte cette décision à l'unanimité**

## DRITTER BESCHLUSS

Gemäß den Bestimmungen des Artikels L.227-10 des Code de commerce bestätigen wir, dass in dem am 31. Dezember 2023 beendeten Geschäftsjahr keine in diesem Artikel genannten Vereinbarungen getroffen wurden.

**Dieser Beschluss wird einstimmig angenommen.**

## QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du projet de statuts actualisés, l'Assemblée Générale, décide de modifier l'article 24 des statuts.

L'article 24 des statuts est désormais rédigé comme suit :

### **« ARTICLE 24. COMPTABILITE ET COMPTES ANNUELS**

*Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément aux lois et usages du commerce.*

*A la clôture de chaque exercice le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il établit également les comptes annuels, et tout document requis, conformément aux dispositions applicables du Code de commerce.*

## VIERTER BESCHLUSS

Nachdem die Generalversammlung den Entwurf der überarbeiteten Satzung zur Kenntnis genommen hat, beschließt sie, Artikel 24 der Satzung zu ändern.

Artikel 24 ist nun wie folgt formuliert:

### **„ARTIKEL 24. JAHRESABSCHLUSS**

*Es wird eine ordnungsgemäße Buchhaltung der Gesellschaft gemäß den gesetzlichen Vorschriften und Handelsbräuchen geführt.*

*Am Ende eines jeden Geschäftsjahres erstellt der Präsident ein Inventar der verschiedenen zu diesem Zeitpunkt bestehenden Bestandteile des Aktiv- und Passivvermögens. Er erstellt auch den Jahresabschluss und alle erforderlichen Dokumente gemäß den geltenden Bestimmungen des Handelsgesetzbuches.*

*Tous ces documents sont mis à la disposition du (ou des) commissaire(s) aux comptes, dans les conditions légales et réglementaires. »*

*Alle diese Dokumente werden dem (oder den) Rechnungsprüfer(n) gemäß den gesetzlichen und vorschriftsmäßigen Bedingungen zur Verfügung gestellt.“*

**L'Assemblée générale extraordinaire adopte cette décision à l'unanimité. Dieser Beschluss wird einstimmig angenommen.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

#### **FÜNFTER BESCHLUSS**

L'Assemblée générale, décide de transférer le siège social de la Société initialement situé sis *Val d'Orson, rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche*, à l'adresse suivante :

Die Hauptversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft, der sich ursprünglich in *Val d'Orson, rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche* befand, an folgende Adresse zu verlegen:

**12 rue Alek Plunian,  
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande**

**12 rue Alek Plunian,  
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande**

A cet effet, l'Assemblée Générale autorise la signature de la Contrat de domiciliation par M. Christian Bertsch-Engel.

Zu diesem Zweck ermächtigt die Hauptversammlung Herrn Christian Bertsch-Engel zur Unterzeichnung des Domizilierungsvertrags.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié et sera désormais rédigé comme suit :

Infolgedessen wird Artikel 5 der Satzung geändert und lautet künftig wie folgt:

*« Le siège social est fixé au 12 rue Alek Plunian, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.*

*« Die Gesellschaft hat ihren Sitz in 12 rue Alek Plunian, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.*

*Il peut être transféré dans tout autre lieu du même département par simple décision de la gérance et partout ailleurs par décision collective extraordinaire des associés selon les modalités et les conditions de majorité fixées à l'article 20 des présents statuts. »*

*Er kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an einen anderen Ort innerhalb desselben Departements oder durch außerordentlichen, gemeinschaftlichen Gesellschafter-beschluss gemäß den in Artikel 20 der vorliegenden Satzung festgelegten Modalitäten und Mehrheitsbedingungen an jeden anderen Ort verlegt werden. »*

**L'Assemblée générale extraordinaire adopte cette décision à l'unanimité.**

**Dieser Beschluss wird einstimmig angenommen.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

#### **SECHSTER BESCHLUSS**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Die Hauptversammlung bevollmächtigt den Inhaber einer originalen Ausfertigung, eines Auszugs oder einer Kopie vorliegenden Protokolls, die Publizitäts-, Hinterlegungs- und weitere erforderlichen Formalitäten durchzuführen.

**L'Assemblée générale extraordinaire adopte cette décision à l'unanimité.**

**Dieser Beschluss wird einstimmig angenommen.**

\*\*\*

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Aus alledem wurde das vorliegende Protokoll erstellt, welches nach der Vorlesung von den Gesellschaftern unterzeichnet wurde.

Le présent procès-verbal est établi en langues française et allemande.

Das vorliegende Protokoll wird in französischer und deutscher Sprache verfasst.

En cas de divergences entre le texte français et le texte allemand des présentes décisions, seul le texte français fera foi.





Bei Abweichungen zwischen dem französischen Text und dem deutschen Text dieser Beschlüsse, ist allein der französische Text maßgebend

\*\*\*

\*\*\*

Fait en 3 exemplaires

Erstellt in 3 Exemplaren i

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG,		CEE Renewable Fund S.A.,	
 ppa. S. cy Sebastian Steinweg	 Christian Bertsch-Engel	 Detlef Schreiber	 Matthias Müller





KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

# 123SUNRISE S.A.S.

## Rapport sur l'audit des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023  
123SUNRISE S.A.S.  
Val d'Orson, rue du Pré Long - 35770 Vern-sur-Seiche

Certifié conforme

  
Frank Grafe

  
Christian  
Berthel-Engel

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

## **123SUNRISE S.A.S.**

Val d'Orson, rue du Pré Long - 35770 Vern-sur-Seiche

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur,

#### **Opinion**

Nous avons effectué un audit des états financiers de la société 123SUNRISE S.A.S. comprenant les comptes, tels qu'il sont joints au présent rapport.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la société 123SUNRISE S.A.S. au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers du présent rapport ».

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers**

Il appartient à la direction d'établir des états financiers présentant une image fidèle au regard des règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces états financiers, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de l'associé unique.

## **Responsabilités de l'auditeur**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les états financiers. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des états financiers ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les états financiers ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des états financiers et évalue si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 14 juin 2024

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, reading 'STzinmann', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Sandie Tzinmann  
Associée